

de tellure est montée à 24 000 kg d'une valeur de \$529,000 comparativement à 19 854 kg d'une valeur de \$414,074 en 1975. Le sélénium et le tellure sont récupérés à partir des boues anodiques qui se forment lors de l'affinage électrolytique du cuivre dans les usines de la Canadian Copper Refiners à Montréal-Est (Qué.) et de l'INCO à Copper Cliff (Ont.).

12.3.14 Magnésium

La production canadienne de magnésium s'est élevée à 5 858 tonnes d'une valeur de \$12.2 millions, ce qui représente une augmentation par rapport à 1975 (3 826 tonnes), mais une forte baisse par rapport à 1969 (9 650 tonnes). La production mondiale de magnésium de première transformation en 1976 a été estimée à 244 200 tonnes contre 258 300 tonnes en 1975. Près de la moitié de la production venait des États-Unis. Les exportations de magnésium métallique canadien entrent en franchise aux États-Unis aux termes du Programme de partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis, mais récemment ce programme a fonctionné à une échelle réduite. Le tarif douanier américain sur les lingots de magnésium et autres produits d'un niveau de traitement plus avancé a été réduit progressivement conformément aux négociations Kennedy dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Cependant, le Canada ne peut trouver un marché aux États-Unis que pour certains produits d'une grande pureté. Les exportations canadiennes de magnésium en lingots sont assujetties à un tarif douanier de 20% à leur entrée sur le marché américain, tandis que le tarif canadien correspondant est de 5%.

Le seul producteur canadien de magnésium de première transformation est la Chromasco Corp. Ltd. Cette société exploite une mine et une fonderie à Haley (Ont.), à 80.5 kilomètres à l'ouest d'Ottawa, depuis 1942.

12.4 Minéraux industriels

12.4.1 Amiante

Les expéditions canadiennes de fibre d'amiante se sont élevées à 1.54 million de tonnes d'une valeur de \$445 millions en 1976, contre 1.06 million de tonnes d'une valeur de \$267 millions en 1975. La production canadienne se compose entièrement de chrysotile et en 1976, elle provenait du Québec dans une proportion d'environ 80%; le Yukon en a fourni 7%, Terre-Neuve 6%, la Colombie-Britannique 5% et l'Ontario 2%.

Le Canada est le plus grand exportateur d'amiante au monde; il expédie environ 95% de sa production à plus de 70 pays. Les États-Unis constituent son plus gros client, figurant pour environ 40% des exportations canadiennes, suivis du Japon, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la France. Ces cinq pays ont absorbé quelque 70% des exportations canadiennes, qui ont totalisé environ 1.5 million de tonnes en 1976.

On prévoit que la demande mondiale de fibre d'amiante restera ferme pendant plusieurs années, en raison surtout des besoins accrus des pays en développement. La plupart des sociétés font des dépenses considérables pour satisfaire aux règlements plus sévères sur la protection de l'environnement, à l'intérieur comme à l'extérieur du lieu de travail.

La United Asbestos Inc. près de Matachewan (Ont.) n'a pas fonctionné à pleine capacité (90 000 tonnes par an) en 1976, à cause de problèmes de rodage, aggravés par la nécessité de satisfaire à de nouveaux règlements sur la protection de l'environnement. La production totale d'amiante en Ontario, y compris celle de l'Hedman Mines Ltd., se chiffrait à 27 000 tonnes.

A Cassiar (C.-B.), la Cassiar Asbestos Corp. Ltd. a terminé un programme d'enlèvement des déchets et un programme de solidification des murs de soutènement afin de limiter la quantité d'eau souterraine dans la mine. La production de fibre s'est établie à environ 71 000 tonnes en 1976.

Au Québec, l'Abitibi Asbestos Mining Co. Ltd., filiale de la Brinco Ltd. située à 84 kilomètres au nord d'Amos, a continué à faire l'évaluation de sa concession. Les études de faisabilité étaient en bonne voie, et les réserves de minerai ont été estimées à 90 millions de tonnes d'une teneur en fibre d'amiante d'environ 3.5%. La Rio Algom